

## Compte rendu du Conseil d'Administration du jeudi 30 juin 2005

Absence du représentant du RED  
Les autres élus sont soit présents soit représentés.

### **1°) Approbation du Procès Verbal de la séance du 20 avril 2005 :** approuvé

### **2°) Approbation du compte financier de l'Université pour l'année 2004 :**

On se retrouve en faible équilibre entre les recettes du centre de formation permanente et la non utilisation de crédits pour la bibliothèque universitaire qui faute de place ne peut se développer, face aux dépenses immobilières, tant en ce qui concerne le centre Assas que la rénovation de la toiture du centre Vaugirard. Les comptes sont approuvés.

### **3°) Admission en non-valeur de créances irrécouvrables :**

Avis favorable donné par le Conseil d'Administration à l'admission en non valeur des créances irrécouvrables pour un total de 3450 euros.

### **4°) Avis sur des propositions de publication et de transformation d'emplois vacants au titre de la 2eme campagne de recrutement 2005 :**

Avis favorable donné par le Conseil d'Administration pour 3 postes de professeurs en droit privé, en science de gestion, en langues (anglais juridique). Et 2 postes de maître de conférence en droit privé.

### **5°) Avis sur des propositions de publication et de transformation d'emplois vacants pour la rentrée universitaire 2006 :**

Avis favorable du Conseil d'Administration .

### **6°) Avis sur des demandes de création et de publication d'emplois enseignants pour la rentrée universitaire 2006 :**

Tous les points jusqu'au 10 portant sur l'avis sur la création, la publication, la transformation ou l'ouverture au prime a été adopté favorablement ou a été jugé sans objet.

### **11°) Approbation du montant du droit d'inscription « sports ».**

Ce point avait été précédé d'une réunion provoquée par Mme la Présidente et composée des membres étudiants du Conseil d'Administration de l'Université et du directeur du service des sports, M. Denis. Elle s'était conclue par un accord de principe des associations étudiantes et

de l'administration autour de frais facultatifs s'élevant à 25 euros.

Au terme d'un long débat avec l'administration, le service des sports et les élus étudiants, voilà ce qui en ressort :

- Les frais sports sont facultatifs, en accord avec la réglementation en vigueur.
- Les frais sports sont fixés à 25 euros.
- Les étudiants boursiers sont exonérés des frais sports s'ils désirent en pratiquer à l'université.
- L'Université s'engage à chercher des solutions tierces et notamment auprès de la ville, ou du CROUS afin de décharger les étudiants de l'augmentation importante des dépenses de l'université en matière sportive ; cette question avait été soulevée par les élus étudiants soucieux de voir l'arrivée d'une véritable politique sportive dans l'université.
- En fonction des résultats obtenus cette année, un ajustement des droits sports pourra être fixé en Conseil d'Administration. Les élus étudiants veilleront cependant à ce que l'administration de l'université tienne son engagement de poursuivre les recherches annexes et seront intransigeants quant à la forme de l'engagement facultatif des droits sports. Les associations étudiantes s'engagent de leur côté à encourager les étudiants de Paris II à la pratique d'un sport.

#### **12°) Approbation des tarifs en formation continue :**

- Diplôme d'université La Médiation : approbation du Conseil à un montant de 2500 euros auxquels s'ajoutent les droits universitaires et un complément de 95 euros.
- M2 professionnel Management public : approbation du Conseil à un montant de 4500 euros auxquels s'ajoutent les droits universitaires.
- M2 professionnel Gestion du patrimoine privé et professionnel : Approbation du Conseil à un montant de 6000 euros auxquels s'ajoutent les droits universitaires.
- Formation des avocats : Le Conseil approuve les tarifs de 160 euros par séminaire et de 650 euros pour ceux qui suivent 5 séminaires.

#### **13°) Approbation de la création de la licence droit et du M1 droit mention droits français et de Common Law avec l'Université de Dublin.**

Il s'agit d'un double diplôme dans lequel l'étudiant suit les 2 premières années de formation à Dublin où il est initié aux disciplines du droit de la Common law sur des matières fondamentales qui leur permettront d'accéder au barreau en Angleterre et en Irlande. Les 3e et 4e année se dérouleront à Paris II. Ainsi aux termes de ces 4 années, l'étudiant ressort avec une maîtrise de droit mention droit français de l'Université Paris II et un diplôme<sup>me</sup> de Bachelor of civil law de l'University College de Dublin.  
Le Conseil approuve .

#### **14°) Approbation des dispositions transitoires pour les étudiants ayant validé des unités d'enseignement en 1er et 2ème cycle.**

Approuvé, elles ne diffèrent pas beaucoup du système actuel.

#### **15°) Approbation des règlements d'examens : IUP Sciences de gestion / licence et master management et nouvelles technologies et M2 professionnel Techniques financières et bancaires.**

Approuvé.

**16°) Approbation du règlement des études et des examens relatifs aux M2 recherche en droit et en science politique.**

Approuvé, malgré les discussions autour de la possibilité laissée aux étudiants de suivre d'autres formations.

**17°) Approbation de modifications d'enseignements et de contrôle des connaissances de diplôme d'université :**

Approuvé pour les diplômes « médiation », « Civilisation , langue et droit allemands », « Magistère banque finance assurance », « Droit comparé »

**18°) Avis sur la désignation du directeur du CIO :**

M. Alain GHOZI est reconduit à l'unanimité par le conseil en qualité de directeur du service commun d'accueil , d'orientation, et d'insertion professionnelle pour un mandat d'une durée de 3 ans.

**19°) Désignation de représentants de l'Université aux conseils de différents organismes.**

- Centre audiovisuel d'études juridiques des Universités de Paris.  
o M. RIEFFELI et M. ROUGEAUX sont réélus.  
o Mlle JANODET est élue représentante étudiante dans cet organisme

- Conseil de la documentation :  
o M. LEVENEUR et Mme GRANGEAS sont élus.  
o Mlle BRETON et Mlle SANTARELLI sont élues représentantes étudiantes dans cet organisme.

**20°) Avis sur une modification de la répartition de la nouvelle bonification indiciaire.**

Il s'agit d'une disposition qui vise à valoriser certaines fonctions administratives ou techniques et des fonctions d'encadrement.  
Celle-ci est accordée au service de la recherche et de la communication , le service action internationale perdant TEMPORAIREMENT un NBI.

**21°) Répartition de l'enveloppe FSDIE**

Il faut tout d'abord avoir connaissance de la réforme CROUS : en effet, le FSDIE ne gère plus désormais le volet d'aide sociale qui sera gérée à 100% par le CROUS. Le FSDIE gère donc désormais les seules activités événementielles et culturelles, alors qu'il ne représentait que 70% de son activité jusqu'alors. Aucune baisse de l'enveloppe FSDIE n'est cependant à prévoir. Cependant, pour l'année 2005-2006 , le FSDIE gèrera encore l'aide sociale à hauteur de 10% , suite à l'approbation donnée par le Conseil d'Administration.

**22°) Approbation des projets étudiants présentés au titre du FSDIE :**

Préalablement à ce vote, M. URBACH de l'association Assas.net a fait valoir qu'en accord avec le principe d'égalité et de neutralité que se doit de respecter toute formation administrative délibérante , il serait juste que les membres étudiants du FSDIE se retirent et ne participent ni au vote ni aux délibérations quand la commission a connaissance de projets

issus de leur association. Mme la Présidente s'engage à ce qu'il soit fait ainsi à l'avenir. Le Conseil adopte les projets étudiants présentés au titre du FSDIE.

### **23°) Bilan 2004 et programme de prévention 2005 du comité d'hygiène et sécurité :**

- Centre Assas : Le désenfumage des amphithéâtres de 1000 et 1700 places a été réalisé et le chauffage dans le grand amphithéâtre amélioré.
- Centre Vaugirard 1 : Les travaux de mise en sécurité de la toiture sont terminés. Un curage préventif annuel sur les canalisations sous dallage pour remédier au problème récurrent de l'écoulement des eaux usées a été décidé.
- Centre Vaugirard 2 : La mise en sécurité des installations électriques a été réalisée d'après le rapport APAV sur les risques électriques.
- Centre Charcot : L'accès pour les personnes handicapées a été réalisé.
- Centre Melun : Travaux conservatoires de la toiture du bâtiment de la pointe de l'île ont été conduits.

Pour les travaux de 2005 :

- Centre Assas : les projets de restructuration du Centre Assas ainsi que du centre Notre Dame des Champs se situent au stade de l'avant projet définitif.
- Centre Vaugirard 1 : Une étude a été commandée pour le renforcement de l'escalier d'honneur.
- La bonne nouvelle, c'est qu'il semblerait qu'il n'y ait pas d'amiante, bien que des sondages seront réalisés prochainement.

### **24°) Approbation de l'accord cadre de coopération et de l'accord de collaboration entre l'Université et l'University college de Dublin.**

Approuvé.

### **25°) Approbation de l'accord de collaboration entre l'Université et la faculté de droit de l'Université Autonoma de Barcelone pour mettre en place un double diplôme en droits français et espagnol.**

Approuvé , pour un double diplôme sur 4 ans.

### **26°) Approbation de l'accord complémentaire à la convention conclue entre l'Université et l'Université Diego Portales (Chili).**

Approbation par le Conseil.

### **27°) Approbation de l'accord cadre de coopération scientifique et du protocole d'échanges étudiants entre l'Université et l'Université de Sao Paulo (USP).**

Il s'agit d'un protocole d'échanges d'étudiants pour des séjours d'un semestre ou d'une année dans l'Université d'accueil.

Approuvé par le Conseil.

### **28°) Approbation de l'accord cadre de coopération scientifique entre l'Université et l'Université de Kobé (Japon).**

Il ne s'agit pas cependant d'un accord comprenant l'échange d'étudiants, mais plutôt de venir renforcer le pôle de recherche en droit européen de l'Université de Kobé.  
Approbation par le Conseil.